



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

2026-23 DPL Travaux de Réhabilitation Clinique AE & BC

Règlement de la consultation

Mois d'établissement des prix (m0) : novembre 2026

Date limite de réception des offres : **06/11/2026 avant 12h00**

Dates de la visite : **15/10/2026 à 14h00**

PROCEDURE DEMATERIALISEE

SANTÉ ET ALIMENTATION AU CŒUR DE LA VIE

Site de la Chantrerie • 101 Route de Gachet
CS 40706 • 44307 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 40 68 77 77
(Direction Générale)

www.oniris-nantes.fr

Etablissement du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Site de la Géraudière • Rue de la Géraudière
CS 82225 • 44322 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 51 78 54 54

<i>Article I.</i>	<i>Identification de l'organisme qui passe le marché</i>	2
<i>Article II.</i>	<i>Objet du marché</i>	2
<i>Article III.</i>	<i>Allotissement</i>	2
<i>Article IV.</i>	<i>Forme du marché</i>	2
	Groupement d'entreprises	2
	Mode de Financement et règlement du marché :	2
	Négociations	3
<i>Article V.</i>	<i>Forme des prix</i>	3
	Délais de validité des offres	3
	Avances	3
	Mode de règlement du marché	3
<i>Article VI.</i>	<i>Durée du marché</i>	3
<i>Article VII.</i>	<i>Lieux d'exécution</i>	3
<i>Article VIII.</i>	<i>Variantes</i>	3
	Prestations supplémentaires	Erreur ! Signet non défini.
<i>Article IX.</i>	<i>Conditions de la consultation</i>	3
	Contenu du dossier de consultation	3
	Modalités d'obtention de renseignements complémentaires	4
	Visite de site	4
<i>Article X.</i>	<i>Présentation des candidatures et des offres</i>	4
	Présentation de la candidature	4
	Présentation de l'offre du candidat	5
<i>Article XI.</i>	<i>Conditions de remise des plis</i>	5
<i>Article XII.</i>	<i>Examen des candidature et conditions d'analyse des offres</i>	6
	Examen des candidatures	6
	Ne seront pas recevables, les opérateurs économiques :	6
	Analyse des offres	6
<i>Article XIII.</i>	<i>Attribution du marché</i>	7
	Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché et en cours d'exécution	7
<i>Article XIV.</i>	<i>Voies et délais de recours</i>	8
<i>Article XV.</i>	<i>Mise au point du marché</i>	8

Article I. Identification de l'organisme qui passe le marché

ONIRIS VetAgroBio
Ecole Nationale Vétérinaire Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes Atlantique
101 Route de Gachet - CS 40706
44307 NANTES CEDEX 3

Article II. Objet du marché

Le présent marché public de travaux a pour objet la réhabilitation des bâtiments de la clinique des animaux d'élevage et de basse-cour ((C-AE&BC) situés sur le campus vétérinaire d'Oniris VetAgroBio – Quartier de la Chantrerie à Nantes (44). Les principaux enjeux de cette opération sont d'améliorer la gestion des flux (humains et animaux) et la biosécurité et de moderniser les espaces cliniques et pédagogiques.

Nomenclature communautaire :

Code CPV - 45210000-2- Travaux de construction de bâtiments

Procédure de passation choisie

La présente consultation est passée en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Article III. Allotissement

Le marché est alloti tel qu'indiqué ci-dessous.

N° du lot	Désignation du lot
1	CURAGE-DESAMIANPAGE
2	VRD-GROS OEUVRE
3	CHARPENTE – COUVERTURE - ETANCHEITE
4	FACADES
5	SERRURERIE
6	EQUIPEMENTS ANIMAUX
7	CLOISONS – DOUBLAGES – PLAFONDS SUSPENDUS
8	MENUISERIES INTERIEURES
9	REVETEMENTS DE SOLS – REVETEMENTS MURAUX
10	PEINTURE - NETTOYAGE
11	CVC - PLOMBERIE
12	ELECTRICITE

Le lot principal est le lot VRD-GROS ŒUVRE.

Article IV. Forme du marché

Le marché est à prix global et forfaitaire.

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement.

Groupement d'entreprises

Pour l'exécution du marché, le groupement d'opérateurs économiques (s'il y a lieu) est conjoint. Le mandataire est solidaire de ses cotraitants.

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement dans le cadre de ce marché.

Mode de Financement et règlement du marché :

Le financement est assuré par des fonds de l'Etat, de la Région des Pays de la Loire, de Nantes Métropole et sur fonds propres ONIRIS VetAgroBio.

Négociations

Conformément à l'article R2123-5 du code de la commande publique, après une première analyse des offres sur la base des critères de jugement définis, le pouvoir adjudicateur établit un classement et se réserve la possibilité d'ouvrir une phase de négociation avec le ou les soumissionnaires dont les offres seront les mieux classées. Toutefois, ONIRIS VetAgroBio pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des soumissionnaires. Les modalités de cette négociation seront précisées dans les courriers d'invitation à négocier. Cette négociation aura pour objectif d'optimiser la ou les offres sélectionnées tant d'un point de vue qualitatif et technique que financier.

Article V. Forme des prix

Le marché est conclu à prix forfaitaire.
Les prix sont révisables mensuellement.

Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Avances

Les candidats auront la possibilité de demander une avance forfaitaire dans les conditions fixées au CCAP : il conviendra de compléter l'acte d'engagement en conséquence.

Mode de règlement du marché

Le mode de règlement du marché sera le virement à 30 jours.

Article VI. Durée du marché

Le délai global d'exécution est de 18 mois à compter de la date précisée dans l'ordre de service pour le démarrage de la période de préparation des travaux.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est janvier 2027.

Article VII. Lieux d'exécution

Le chantier se déroulera sur le site du Campus vétérinaire de la Chantrerie : 101 Route de Gachet à Nantes

Article VIII. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

Article IX. Conditions de la consultation

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- **Pièces administratives :**
 - Règlement de la consultation (RC);
 - Attestation de visite ;
 - Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
 - Acte d'engagement et ses annexes (AE-DPGF) ;
- **Pièces techniques**
 - Cahier des clauses techniques particulières (CCTP tous lots) ;
 - Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire par lot ;
 - Plans Architecte et BET

Pièces OPC (planning / PIC)

- **Annexe**

Plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS) ;

Rapport initial du contrôleur technique ;

Diagnostics - études

Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les candidats sont invités à s'identifier lors du retrait des dossiers pour pouvoir bénéficier et être informé des modifications ou des compléments susceptibles d'être apportées à la consultation.

Les entreprises qui font appel à un prestataire de service pour retirer le dossier doivent s'informer auprès dudit prestataire pour obtenir les informations diffusées en cours de consultation.

Aucun envoi individuel ne sera effectué.

Modalités d'obtention de renseignements complémentaires

Afin de préparer leur proposition, les candidats ont la faculté de demander des renseignements complémentaires, par écrit, au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception des offres par le biais de la plateforme des achats de l'Etat (Place) <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier via la plateforme des achats de l'Etat., **6 jours** au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Visite de site

Dans le cadre de cette consultation, la visite du lieu des travaux est obligatoire, la date est fixée au :

15/10/2026 à 14 h 00

Lieu de rendez-vous : Entrée du Campus de la Chantrerie : 101 Route de Gachet à Nantes

Présence des candidats à confirmer auprès d'Emilie MORVANT / emilie.morvant@oniris-nantes.fr

Lors de la visite, les questions posées par les candidats seront consignées par le Maître d'Œuvre qui se chargera de rédiger les réponses et de les remettre à la Maîtrise d'ouvrage qui les transmettra à tous les candidats.

Lors de la visite le candidat présentera au représentant du Maître d'Ouvrage, l'attestation fournie avec le dossier de consultation, complétée et visée. Elle lui sera restituée une fois visée par ce dernier.

Cette attestation devra obligatoirement être jointe à l'offre

Article X. Présentation des candidatures et des offres

Présentation de la candidature

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- ✓ Le candidat renseigne son numéro unique d'identification (SIREN)
- ✓ Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- ✓ Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que :
 - Le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (articles 43 à 46 du CMP) au 31 décembre de l'année précédant l'appel d'offres.
 - Le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.

- Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation écrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-2, L.8221-3, L.8221-5, L.8251-1, L.5221-8, L.5221-11, L.8231-1, L.8241-1 et L.8241-2 du code du travail.

Ces informations peuvent être regroupées sur les imprimés **DC1** et **DC2** disponibles sur le lien suivant :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Formulaire **DC4**, Déclaration de sous-traitance (le cas échéant) (disponible à l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm).

Conformément à l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3 du Code de la Commande Publique. Le candidat a la possibilité de substituer le Document Unique de Marché Européen (**DUME**) aux pièces mentionnées ci-dessus

Le **DUME** est une déclaration sur l'honneur permettant aux entreprises d'attester de leur compétence, de leur situation financière ainsi que de leurs capacités lorsqu'elles répondent à un marché public au sein d'un Etat de l'Union européenne.

Plus d'informations ici : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-esp>

Le DUME est disponible sur le portail « Chorus Pro » - <http://dume.chorus-pro.gouv.fr>

Références professionnelles et capacités techniques :

- Les qualifications professionnelles
- Les références professionnelles portant sur des travaux de même nature et de complexité équivalente : fournir une liste significative (au moins 4 références sur des chantiers similaires datant de moins de trois ans)
- Les moyens humains et matériels de la société

Présentation de l'offre du candidat

L'offre du candidat comportera les pièces suivantes (projet de marché)

- ✓ La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), sous la forme d'un devis basé sur la cadre de décomposition de prix joint au dossier DCE, cette décomposition sera remise sous format informatique exploitable (Excel ou équivalent) et PDF.
- ✓ Le Mémoire technique de 10 pages maximum, permettant au pouvoir adjudicateur d'apprécier la valeur technique de l'offre au regard de :
 - La Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux à proximité immédiate de locaux / espaces occupés (hygiène et sécurité, réduction des nuisances, notamment) (un item / chapitre complet du mémoire technique y sera consacré)
 - La qualité des moyens humains et matériels consacrés au chantier (un item / chapitre complet du mémoire technique y sera consacré)
 - La capacité du candidat à optimiser le planning (un item / chapitre complet du mémoire technique y sera consacré)
- ✓ L'attestation de visite

En complément du mémoire technique, les candidats du lot VRD GROS ŒUVRE proposeront un projet de plan d'installation de chantier.

Article XI. Conditions de remise des plis

L'envoi électronique est obligatoire conformément à l'article R.2132-3 du code de la commande publique. La signature électronique n'est exigée qu'à la notification du marché au candidat retenu.

Les candidatures et les offres seront transmises de façon dématérialisée exclusivement sur le site

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>, avant la date et l'heure suivantes :

06/11/2026 avant 12h00

La date et l'heure qui seront pris en compte par le pouvoir adjudicateur correspondent au dispositif d'horodatage de la plate-forme. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris.

Un envoi par mail n'est pas considéré comme une offre dématérialisée.

Le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVS-ROM, clé USB...). Elle ne se substitue pas à l'envoi électronique obligatoire. Elle sera ouverte uniquement si un incident technique imputable à la Plateforme des Achats de l'Etat ou un virus informatique rendrait impossible l'ouverture de l'offre sur la Plateforme des Achats de l'Etat.

Cette copie de sauvegarde doit parvenir à ONIRIS à date limite de remise des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Marché 2026-23 « copie de sauvegarde » »

La copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante :

ONIRIS VetAgroBio - Service Achats/Marchés

Atlanpôle La Chantrerie - 101 route de Gachet - CS 40706 - 44307 NANTES CEDEX 3

Article XII. Examen des candidatures et conditions d'analyse des offres

Examen des candidatures

Ne seront pas recevables, les opérateurs économiques :

- ✓ Qui ne sont pas en règle au niveau de leur situation fiscale et sociale conformément aux dispositions de l'Article L2141-2 du CCP.
- ✓ En état de liquidation judiciaire ou dont la faillite personnelle a été prononcée, ou faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger
- ✓ Qui n'ont pas fourni les pièces mentionnées à l'article X ci-dessus, après une demande de complément émise par l'entité adjudicatrice.

Analyse des offres

Conformément à l'article R2152-7 du Code de la Commande Publique, ONIRIS choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants :

A : Valeur technique : 45% (100 points)

→ Tous les lots hors lot VRD – Gros œuvre :

Critère 1 : Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux à proximité immédiate de locaux / espaces occupés (hygiène et sécurité, réduction des nuisances, notamment) (50 pts)

Critère 2 : Qualité des moyens humains et matériels consacrés au chantier (35 points)

Critère 3 : Capacité du candidat à optimiser le planning (15 points)

→ Lot VRD-Gros œuvre :

Critère 1 : Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux à proximité immédiate de locaux / espaces occupés (hygiène et sécurité, réduction des nuisances, notamment) (40 pts)

Critère 2 : Qualité des moyens humains et matériels consacrés au chantier (30 points)

Critère 3 : Capacité du candidat à optimiser le planning (15 points)

Critère 4 : Pertinence de la proposition de plan d'installation de chantier (15 points)

B : Prix forfaitaire : 55% (100 points)

La notation de la valeur prix est calculée sur la base de la formule suivante :

- offre moins disante (Omd) = 100 pts

- note de l'offre examinée (Oe) = $Omd/Oe \times 100$

Pondération :

NOTE FINALE = 0.45 x (valeur technique de l'offre/100pts) + 0.55 x (valeur prix /100 pts)

En cas d'absence de DPGF et d'absence de mémoire technique, l'offre sera jugée irrecevable.

Article XIII. Attribution du marché

Avant de notifier les marchés, ONIRIS s'assurera à postériori des capacités humaines, techniques et financières des entreprises retenues à réaliser les travaux en s'appuyant sur les éléments de candidature fournis au dossier.

Si les capacités et les moyens de l'entreprise sont jugés insuffisants au regard de la complexité des travaux, ONIRIS attribuera le marché au candidat classé 2ème puis immédiatement à la suite.

Important : les notifications d'attribution des marchés ainsi que les notifications de rejet des offres se font exclusivement via la plateforme des achats de l'Etat : les entreprises doivent s'assurer d'avoir bien indiqué une adresse mail valide et vérifier régulièrement que les mails reçus de la plateforme ne soient pas traités comme indésirables par leur logiciel de messagerie

A la demande d'ONIRIS, les candidats retenus transmettront leur acte d'engagement définitif signé électroniquement en respectant les dispositions issues du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans les marchés publics

Ils s'assureront de la validité de leur signature électronique et la cohérence entre le nom du signataire de l'acte d'engagement et celui habilité à signer le marché

Les actes d'engagement seront signés électroniquement par ONIRIS et transmis aux entreprises via la plateforme des achats de l'Etat pour valoir notification du marché

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché et en cours d'exécution

- Un acte d'engagement signé
- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).

ONIRIS s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

Plateforme e-Attestations.com

Pour le dépôt des pièces énumérées ci-dessous, ONIRIS met à la disposition des titulaires des marchés publics, gratuitement, une plateforme en ligne :

<https://declarants.e-attestations.com/EAttestationsFO/fo/E-Attestations.html>

Celle-ci permet de sécuriser et simplifier les démarches administratives obligatoires et de lutter contre le travail dissimulé.

L'utilisation de cette plateforme est impérative

Les entreprises attributaires de marchés doivent déposer – gratuitement – sur la plateforme, les documents suivants :

- *Tous les 6 mois :*

- Attestation sociale « vigilance » à jour (Urssaf ou autre) : à télécharger en ligne sur leur site ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et participant à la réalisation des travaux ou à la fourniture de services, objet du contrat. Cette liste devra être mise à jour sur le site e-Attestations tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat en cours.

Article XIV. Voies et délais de recours

En cas de litige, les deux parties tenteront de trouver une solution amiable à leur litige.

A défaut, le Tribunal administratif de Nantes est seul compétent. :

Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES – France

greffe.ta-nantes@juradm.fr

<http://nantes.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques>

Tél. : 02 40 99 46 00

Article XV. Mise au point du marché

Conformément à l'article R2152-13 du CCP, il peut être demandé au candidat retenu de clarifier des aspects de son offre ou de confirmer les engagements figurant dans celle-ci, à condition que ceci n'ait pas pour effet de modifier des éléments substantiels de l'offre, de fausser la concurrence ou d'entraîner des discriminations.